

École primaire (maternelle et élémentaire)

L'école primaire regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2). Elle comprend les 2 premiers cycles d'enseignement, le cycle des apprentissages premiers (3 niveaux de la maternelle) et celui des apprentissages fondamentaux (du CP au CE2). Elle comprend également, en partie, le 3^e cycle, cycle de consolidation (CM1 et CM2), qui s'achève au collège en 6^e.

Inscription à l'école

À l'école maternelle

À l'école primaire (élémentaire)

Déménagement

Vie dans l'établissement

Accueil en cas de grève

Surveillance des élèves

Restauration scolaire

Sortie et voyage scolaires

Santé à l'école primaire

Harcèlement scolaire

Passage et redoublement

Passage, redoublement ou saut de classe

Passage de l'école au collège (du CM2 à la 6e)

Rôle et participation des parents

Information des parents sur la scolarité des enfants

Représentants des parents d'élèves

Conseil d'école

Questions –

Réponses

- Quel est le calendrier des vacances scolaires 2024-2025, 2025-2026 ?
- Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école primaire ?
- Peut-on donner à un élève du primaire des devoirs à faire à la maison ?
- Le parent doit-il fournir un certificat médical à l'école si son enfant est malade ?
- Quelle vaccination est obligatoire pour l'entrée de son enfant en collectivité ?
- Peut-on inscrire son enfant dans l'école publique d'une autre commune ?
- Un enfant qui déménage dans une nouvelle commune doit-il changer d'école ?
- Un enfant peut-il changer d'école en cours d'année ?
- Qu'est-ce qu'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ?
- À quoi sert l'assurance scolaire ?
- Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir

plus

- [Les rythmes scolaires](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Programme détaillé d'enseignement de l'école maternelle](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Exemples de progression des apprentissages à l'école maternelle](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Programmes et horaires à l'école maternelle](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [La mallette des parents](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Liste des fournitures scolaires](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [La coopérative scolaire](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Éducation prioritaire](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Programme d'enseignement du CP, du CE1 et du CE2 – Cycle 2](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Programme d'enseignement de CM1, CM2 et 6e – Cycle 3](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Le livret scolaire unique du CP à la troisième](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation
- [Le livret scolaire unique du CP à la 3e \(brochure\)](#)
Source : Ministère chargé de l'éducation

Services en ligne

- [Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département](#)
Simulateur
- [Quand fournir un certificat médical pour un enfant en crèche, à l'école, au collège ou au lycée ?](#)
Simulateur

Textes de référence

- [Circulaire n°2017-045 du 9 mars 2017 de rentrée scolaire 2017](#)
- [Liste des fournitures scolaires pour la rentrée](#)
- [Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'école](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00